



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de transport

Question écrite n° 56581

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des organisations professionnelles d'ambulanciers et de taxis. En effet, ces dernières viennent d'établir une convention nationale pour le transport de malades assis professionnalisés (Taxi-VSL) qui prolonge l'accord de prescription unique mis en place au cours de l'année 2000. Or la CNAM envisage de réduire le coût du transport de malades assis, interdisant de ce fait à la population la plus fragile d'accéder aux soins. Aussi, il lui demande quelles mesures elle compte prendre afin de défendre le droit de chaque citoyen d'accéder au centre de soins le plus près de son domicile.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56581

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 247